

## DROIT D'ACCUEIL A L'ECOLE

Décret n°2008-901 du 4 septembre 2008  
relatif à la compensation financière de l'État au titre du service d'accueil

### A transmettre

✉ par courrier électronique :

[ce.divel56@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel56@ac-rennes.fr)

ou

✉ par voie postale à

**Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale du Morbihan**

DIVEL

3 allée du Général LE TROADEC

CS 72506 -56019 VANNES Cedex

### DATE DE LA GREVE : 01 février 2024

<b>COMMUNE</b>	
<b>N° SIRET</b>	

<b>ECOLE</b> (un état par école)	
-------------------------------------	--

<b>Nombre d'élèves d'enseignants grévistes accueillis</b>	
<b>Nombre d'enseignants grévistes</b>	
<b>Local d'accueil</b>	

Fait à ....., le

Cachet et signature

Le Maire